

La VAE : un enjeu de modernisation, une opportunité pour tous les collaborateurs.

Depuis 2011 les diplômes du DCG et du DSCG sont accessibles par la **VAE**.

Les conditions : tout candidat justifiant d'au moins 3 années d'activités professionnelles dans le champ du DCG et du DSCG sont éligibles à la **VAE**.

L'accompagnement : un facteur de réussite

Il est assuré par l'équipe des experts conseillers du **Dava** et des enseignants de l'université de Limoges.

Différents moyens de financements : Fongecif, Opca, plan de formation de votre entreprise, DIF...

Un guichet unique d'accueil et d'information : le **Dava** – dispositif académique de validation des acquis (rectorat).

05 55 11 41 18